

Étude pancanadienne sur les perceptions et les préoccupations de l'industrie agroalimentaire face aux défis de la fraude alimentaire



Nathalie de Marcellis-Warin, Ph.D., Ingrid Peignier, Ing., M.Sc.A, Yoann Guntzburger, Ph.D. (CIRANO)

Avec la collaboration de: Samuel Godefroy, Ph.D., Virginie Barrere, Ph.D., Jérémie Théolier, Ph.D. (Université Laval-INAF) & Catherine Dhont (CRIBIQ)

À PROPOS DE L'ÉTUDE

ENQUÊTE PANCANADIENNE AUPRÈS DE L'ENSEMBLE DES ACTEURS DE LA CHAÎNE AGROALIMENTAIRE

- **OBJECTIFS DE L'ÉTUDE** : La fraude alimentaire est réellement un enjeu d'actualité pour l'industrie agroalimentaire. Il est important de mieux connaître les perceptions et les préoccupations de l'industrie envers la fraude mais aussi de documenter les pratiques utilisées par les différents acteurs en prévention et en détection de la fraude.
- **ÉCHANTILLON** = 398 entreprises. Échantillon représentatif selon les secteurs et les régions, indépendamment.
Régions : Atlantique, Québec, Ontario, Prairies et Colombie-Britannique ;
Secteurs : Producteurs, Transformateurs, Distributeurs
- **COLLECTE DES DONNÉES** : sondage en ligne d'octobre 2017 à avril 2018
- **DURÉE** moyenne de réponse au questionnaire : 20 min

Qu'est-ce que la fraude alimentaire ?

Il y a fraude alimentaire dès lors que des aliments sont intentionnellement commercialisés avec tromperie du consommateur :

- **Étiquetage falsifié**
- **Substitution par des ingrédients à bas coûts**
- **Ajout de produits potentiellement dangereux**
- **Contrefaçon de marques.**

CONSÉQUENCES

La fraude alimentaire peut occasionner des conséquences importantes : des conséquences économiques bien entendu, mais également des conséquences sur la santé (plus spécifiquement pour les personnes ayant des allergies alimentaires qui achètent en toute confiance un aliment qui contient des ingrédients non mentionnés sur l'étiquette) ou encore des conséquences éthiques (on pense aux personnes qui ont des restrictions religieuses).

« Il est interdit d'étiqueter, d'emballer, de traiter, de préparer ou de vendre un aliment – ou d'en faire la publicité – de manière fautive, trompeuse ou mensongère ou susceptible de créer une fautive impression quant à sa nature, sa valeur, sa quantité, sa composition, ses avantages ou sa sûreté. »

Loi sur les Aliments et Drogues (L.R.C. 1985-à jour au 19 juin 2017)

1 Connaissance de ce qu'est la fraude alimentaire

Très bonne connaissance de la définition de la fraude alimentaire

- Connaissance homogène peu importe le secteur
- Répondants de la province de l'Atlantique ont une connaissance légèrement plus faible

Éléments de définition de la fraude alimentaire

- Acte délibéré: **92%**
- Déclarations fausses ou trompeuses en vue d'un gain économique: **98%**
- Acte visant à tromper le consommateur: **94%**

% des personnes ayant répondu OUI

% des personnes ayant répondu OUI

95%

Mélange caché d'un liquide avec un autre liquide de qualité inférieure

95%

Remplacement non indiqué du produit ou d'un de ses ingrédients par un produit de qualité inférieure

90%

Cacher/modifier des informations relatives au produit ou à un de ses ingrédients

97%

Étiquetage trompeur, contenant de fausses informations

96%

Ajouts d'ingrédients non approuvés ou interdits

79%

Reproduction ou imitation d'une marque, d'un concept d'emballage ou d'une recette d'un concurrent sans autorisation

Les différents actes constituant les cas de fraude reconnus à plus de

90%

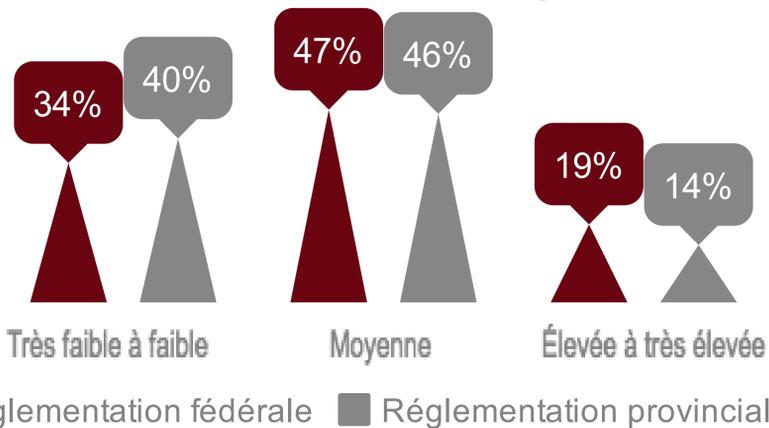
- Sauf l'acte de reproduction sans autorisation
- Pas de différence, ni entre secteurs, ni entre régions

Une communication sur la fraude alimentaire, jugée nécessaire, est pourtant encore perçue comme trop insuffisante (surtout à l'externe)

ÉTUDE RÉALISÉE AVEC LE SUPPORT FINANCIER COMPLÉMENTAIRE DE



Niveau de connaissance perçue des réglementations



Une connaissance plutôt faible des réglementations encadrant la fraude

34% des personnes affirment avoir une connaissance très faible à faible de la **réglementation fédérale**

En moyenne, pour l'ensemble du Canada, **une moins bonne connaissance des réglementations provinciales que fédérales**



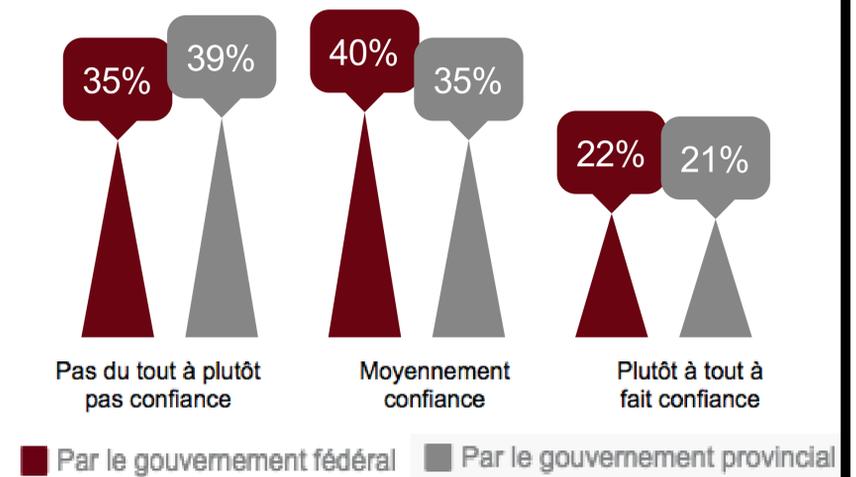
Une connaissance des réglementations plus faible chez les producteurs (Fed.: 40% - Prov.: 45%), comparativement aux transformateurs (Fed.: 27% - Prov.: 36%) et aux distributeurs (Fed.: 28% - Prov.: 34%)



Une confiance dans la gestion de la fraude alimentaire par le gouvernement plutôt faible

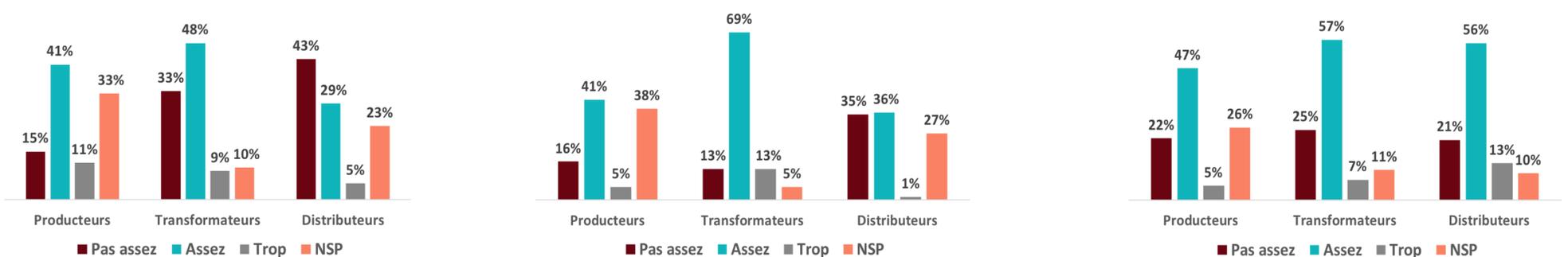
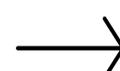
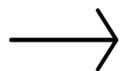
- Une confiance dans la gestion de la fraude alimentaire par le gouvernement plus faible chez les producteurs (Fed.: 40% - Prov.: 45%), comparativement aux transformateurs (Fed.: 27% - Prov.: 36%) et aux distributeurs (Fed.: 28% - Prov.: 34%)
- En moyenne, pour l'ensemble du Canada, **une moins grande confiance dans la gestion de la fraude par les gouvernements provinciaux que par le gouvernement fédéral**

Niveau de confiance dans le gouvernement pour gérer la fraude alimentaire



Des acteurs de la chaîne agroalimentaire qui se perçoivent comme assez réglementés

Comment considérez-vous que chacun des secteurs de l'industrie agroalimentaire est réglementé ?



- Si en majorité les acteurs se perçoivent comme assez réglementés, peu se perçoivent comme trop réglementés
- Les différents groupes d'acteurs ont tendance à percevoir que ce sont les autres groupes qui ne sont pas assez réglementés
- Seuls les distributeurs ont une perception équivalente pour tous les groupes

Lorsque le client direct n'est pas le consommateur final, seulement une entreprise sur deux estime avoir la responsabilité de s'assurer de l'authenticité de ses produits, une fois ceux-ci transformés ou revendus par l'intermédiaire.

Des transformateurs qui ont plus conscience de leurs responsabilités vis-à-vis de la prévention de la fraude au sein de la chaîne

« Mon entreprise a la responsabilité de s'assurer de... »

Producteurs Transformateurs Distributeurs

77% — 90% — 79%

L'authenticité de ses produits vendus directement au consommateur final

79% — 93% — 74%

L'authenticité des produits reçus de son/ses fournisseurs

% des personnes plutôt en accord ou tout à fait en accord

72% — 87% — 71%

L'intégrité des pratiques de ses sous-traitants

50% — 49% — 45%

L'authenticité de ses produits après qu'ils aient été transformés par des clients

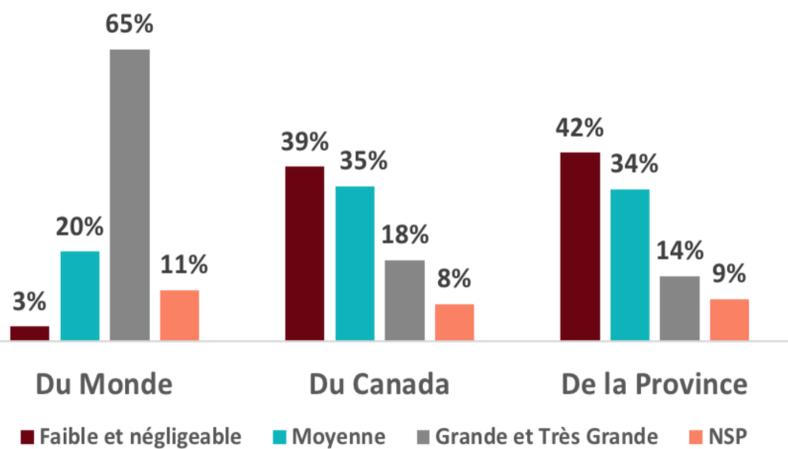
49% — 50% — 40%

L'authenticité de ses produits après qu'ils aient été revendus par des clients

Risque = Probabilité * Conséquences

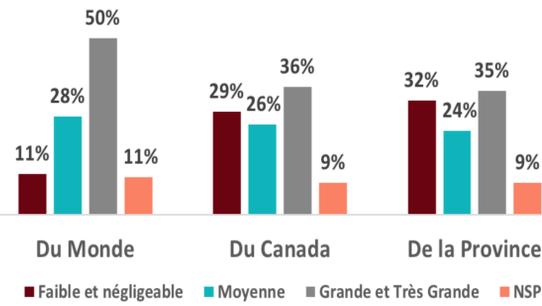
Le Canada perçu
comme plus à l'abri
que le reste du monde

Perceptions de la **quantité de produits fraudés** dans l'ensemble de la chaîne agroalimentaire à l'échelle...

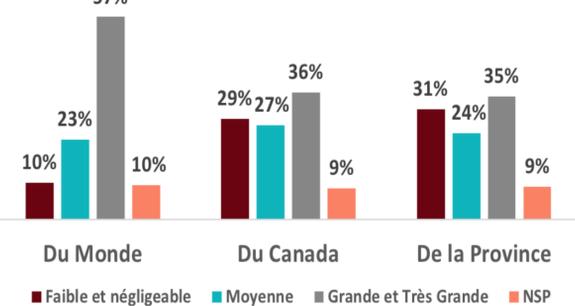


Conséquences de la fraude

Perceptions des conséquences sur la santé publique à l'échelle...



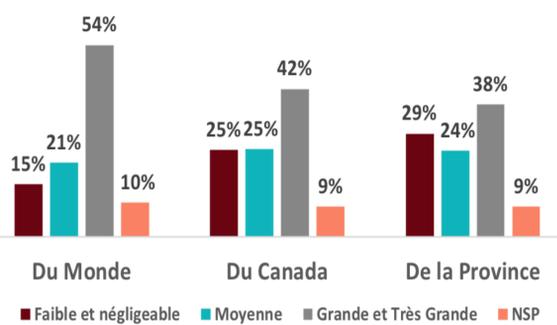
Perceptions des conséquences sur l'économie à l'échelle...



Même si la fraude semble être plus fréquente ailleurs, il y a une certaine conscience de ses conséquences au sein de l'industrie agroalimentaire au Canada

- En termes de risques perçus, il n'y a pas de différence significative entre les secteurs d'activité de la chaîne agroalimentaire

Perceptions des conséquences sur l'industrie agroalimentaire à l'échelle...



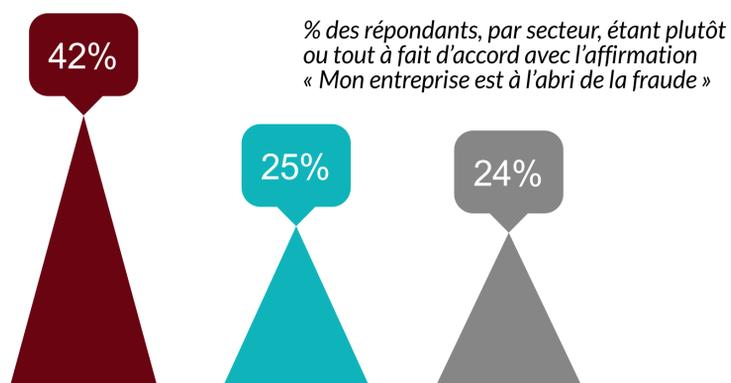
Un sentiment de sécurité hétérogène au sein de la chaîne agroalimentaire

Des producteurs qui se sentent plus à l'abri de la fraude

33 % des acteurs de la chaîne agroalimentaire au Canada considèrent que leur entreprise est à l'abri de la fraude alimentaire

Mais
C'est

42 % des producteurs au Canada



Producteurs Transformateurs Distributeurs

- Plus les répondants ont confiance dans la gestion par les gouvernements, plus ils ont tendance à se sentir à l'abri (.12, p < .05)
- La Colombie-Britannique s'estime d'avantage à l'abri (45%) que le Québec (30%)

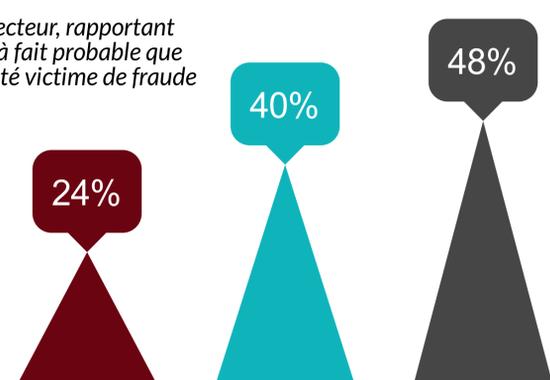
Des distributeurs qui se considèrent plus victimes de fraude

35 % des acteurs de la chaîne agroalimentaire au Canada estiment comme probable à tout fait probable d'avoir déjà été victimes de fraude par le passé

Mais
C'est

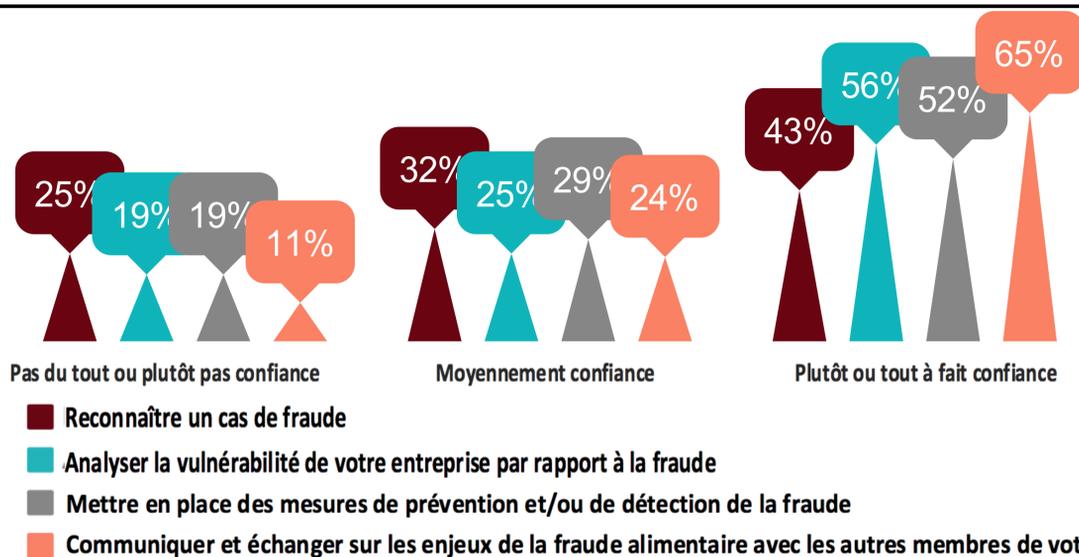
48 % des distributeurs au Canada

% des répondants, par secteur, rapportant comme probable à tout fait probable que leur entreprise ait déjà été victime de fraude



Producteurs Transformateurs Distributeurs

- Pas de différence significative entre les régions



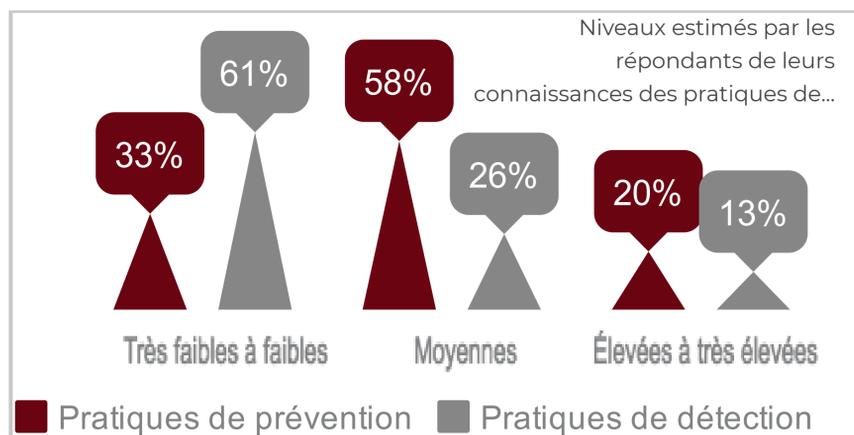
Une confiance limitée dans leurs habilités à faire face à la fraude

43%

des répondants seulement estiment avoir plutôt ou tout à fait **confiance dans leurs habilités à reconnaître un cas de fraude**

Pas de différence significative entre les secteurs

Les pratiques de prévention de la fraude beaucoup plus connues et utilisées que les pratiques de détection



68%

des entreprises au Canada rapportent avoir une **connaissance moyenne à très élevée des pratiques de prévention** (c'est seulement **38%** pour les **pratiques de détection**)

38%

des producteurs au Canada rapportent avoir une **connaissance très faible à faible** des pratiques de prévention, contre **24% des transformateurs et 28% des distributeurs** (Aucune différence significative entre les secteurs concernant les pratiques de détection)



Pratiques de prévention

Pratiques de prévention les plus utilisées

- **Systèmes de traçabilité de la chaîne d'approvisionnement** :
 - la pratique de prévention **la plus utilisée** à l'interne (72 % en général et c'est même 94% des transformateurs)
 - la pratique jugée comme **la plus efficace (4,2/5)**
- 79 % des entreprises se fient sur des **relations étroites de longue date** et basées sur la confiance comme pratique de prévention de la fraude par rapport à leurs fournisseurs

Pratiques de prévention jugées les plus efficaces

- Les technologies de détection sont la 2ème pratique jugée la plus efficace, mais seulement 27% des entreprises en ont mis en place
- **L'analyse de vulnérabilité est la 3ème pratique jugée la plus efficace**, mais seulement 36% des entreprises l'ont mise en place



Pratiques de détection

Très peu recours à des analyses de détection...

- 77% des entreprises ne font jamais ou rarement des analyses pour détecter la fraude

... Mais une bonne confiance dans les laboratoires d'analyse

72% des entreprises leur font plutôt ou tout à fait confiance

Raisons évoquées pour ne pas mettre en place de pratiques de prévention de la fraude

1. Manque de ressources humaines
2. Manque de moyens financiers
3. Manque de temps
4. Manque de formation/ de connaissances

ÉTUDE DE CAS

Vous suspectez un risque de fraude impliquant un de vos fournisseurs. Quelles démarches entreprenez-vous ?

69%

des entreprises en **parlent directement avec leurs fournisseurs**

39%

seulement préviennent les **autorités fédérales ou provinciales**

Ce résultat est cohérent avec les déclarations des répondants. En effet, une relation étroite, de longue date et basée sur la **confiance est la première pratique utilisée pour prévenir la fraude par rapport aux fournisseurs (79% des répondants) avant la vérification de leurs produits (45%) et les audits (39%)**